



Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
27 mai 2025

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Absents : 0
Votants : 27

Date de la
convocation :
21 mai 2025

Domaine
Travaux
Pour : 27
Contre :
Abstention :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250528-202505D0035-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

N° 202505D0035

L'an Deux Mil vingt-cinq le 27 Mai, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU – M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – V. PEYROL - C. VALET- J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA – F. JANET - J. SAINT PIERRE – S. CLOUPET - S. ROGNARD – S. GUEDON- J. LIENHARDT – S. BAUDIN-

ABSENTS :

F. MARECHAL a donné pouvoir à M. BIELOKOPYTOFF
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
I. DUBOIS a donné pouvoir à P. LARRIEU
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
D. SEBAI a donné pouvoir à M. MACON
F. CANARD a donné pouvoir à J. LIENHARDT
P. NOBLET a donné pouvoir à S. BAUDIN

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN , ET LA COMMUNE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE DOMBES (RD904)

La Commune a souhaité réaliser des travaux d'aménagement de sécurité à proximité du Centre Social et du Gymnase, afin de protéger la circulation des classes se rendant sur le site des équipements sportifs, et de réduire la vitesse des automobilistes.

L'aménagement prévoit :

- La pose de deux coussins lyonnais sur la RD 904 au PR 22+995
- La pose de deux coussins lyonnais et la création d'un passage protégé avec abaissé de bordures sur la RD 904 au PR 23+00
- La reprise de la couche de roulement de la chaussée suite au déplacement des coussins lyonnais du PR 23+090 au PR 23+060 par une pastille pleine largeur constitué de 10 cm de GB3 appliqué en 2 couches et de 5 cm de BBSG cl3.
- La remise en place de la bordure T2 Haute à l'ancien passage protégé au PR 23+090
- La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées.

La maîtrise d'ouvrage des travaux ainsi que le financement est assurée par la Commune de Villars les Dombes. Le montant des travaux est de 16 901.28 € TTC.

La convention annexée vise à définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation de ces travaux d'aménagement.

Ainsi, la Commune de Villars les Dombes s'engage à assumer les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement de l'aménagement et à maintenir en bon état ces ouvrages afin de ne pas nuire au domaine public, et à la sécurité publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✓ **APPROUVE** les conditions administratives, financières et techniques prévues à la convention.
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention

Le 28 Mai 2025,
Le Maire,
Pierre LARRIEU


